

République Française

Département
SOCIALE
de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION

DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Administrateurs : 20

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR

Représentés : Anne RAMAND par Bernard RENAUDIN

Excusés : Evelyne BERTHAUX, Dominique JEANNESSON, Dominique MARECHAL, Guillaume PALIN, Marie-Madeleine MOUTON

Absents : Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Luc GERARD

DCA_2023_11 - Objet : Soutien aux structures porteuses de repas

La présidente expose,

Vu la délibération N°DCA 20220628-10 relative au soutien des structures porteuses de repas

Considérant que l'ADMR de Remberval, l'ILCG Sud Argonnais desservent le territoire de la Communauté de Communes pour l'activité portage de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval a repris le périmètre de l'ILCG de Vaubecourt et assure le portage de repas sur 32 communes ;

Considérant que l'ILCG du Sud Argonnais dessert 13 communes ;

RF
Préfecture de la meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/07/2023
055-200027787-DCA_2023_11-DE

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil d'Administration décident :

- De verser à l'ADMR de Remberval 4 000 € de subvention de fonctionnement
- De verser à l'ILCG Sud Argonnais 2 000 € de subvention de fonctionnement
- De dire que ces crédits sont inscrits au budget 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 juillet 2023
et publié ou notifié
le 27 juillet 2023

RF
Préfecture de la meuse

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 27/07/2023
055-200027787-DCA_2023_11-DE